SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Grande-Rivière tenue exceptionnellement par visioconférence vu l'état d'urgence sanitaire lié à la pandémie du coronavirus interdisant tout regroupement, **le lundi 11 janvier 2021** de **19 h 30** à **20 h 47**, sous la présidence de son Honneur le maire Monsieur **Gino Cyr**.

2021-01-11

SONT PRÉSENTS À CETTE VISIOCONFÉRENCE LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Mesdames Valérie Langelier et Lucie Nicolas, Messieurs Christian Moreau, Léopold Briand, Gaston Leblanc et Denis Beaudin.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par visioconférence :

Madame Suzanne Chapados greffière, Messieurs Kent Moreau directeur général et Jacques Berthelot trésorier.

001.01-21 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par : **Gaston Leblanc**

et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : L'ordre du jour suivant soit adopté tel que lu.

01. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
02 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 14, 17 ET 22 DÉCEMBRE 2020 ET DISPENSE DE LECTURE
03. TOUR DE TABLE DES OFFICIERS
04. QUESTIONS AUX OFFICIERS
05. DIRECTEUR FINANCIER
a) Comptes à payer au 31 décembre 2020
b) Comptes à payer au 11 janvier 2021
06. POLITIQUE FAMILIALE
07. MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)
08. DIRECTEUR DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE
09. DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE
10. DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS
11. DIRECTEUR GÉNÉRAL
a) Autorisation de signatures — Transactions municipales 2021
b) Autorisation de signatures — Projets 2021
c) Budget discrétionnaire 2021 des élus
d) Adoption du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter en regard du règlement d'emprunt V-706/09-20
e) Tempête du 1er et du 2 décembre 2020 — Demande d'aide financière au ministère de la sécurité publique
f) Station de pompage Watt — Estimation des réparations d'urgence — Mandat
g) OAA Espoir câlin — Bail de location et protocole d'entente pour l'utilisation du bâtiment du 500 Grande Allée Ouest
h) MTQ — Permission de voirie
i) OMH de Grande-Rivière — Approbation du budget 2021 en date du 11 décembre 2020
j) Demandes de dons/commandites
12. URBANISME
a) Adoption du règlement numéro U-015/10-20 modifiant le règlement de zonage numéro U-006/03-19 de la Ville de Grande-Rivière (OAA Espoir câlin)
b) Opération de camions ou de remorques de cuisine de rue (food truck)
13. INFORMATIONS AU CONSEIL ET CORRESPONDANCE
14. TOUR DE TABLE DES CONSEILLERS
15. PÉRIODE DE QUESTIONS
16. LEVÉE DE LA SÉANCE

002.01-21 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 14, 17 ET 22 DÉCEMBRE 2020 ET DISPENSE DE LECTURE**

Considérant que les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu copie des procès-verbaux des séances des 14, 17 et 22 décembre 2020 avant la tenue de la présente séance, qu'ils en ont pris connaissance et se déclarent satisfaits du contenu des documents déposés,

2021-01-11 Il est dûment proposé par : **Lucie Nicolas**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Soient adoptés, tel que rédigés, les procès-verbaux des séances passées suivantes :

- Séances des 14 et 17 décembre 2020, avec dispense de lecture.
- Résumé de la séance extraordinaire du 22 décembre 2020.

TOUR DE TABLE DES OFFICIERS

Monsieur le maire offre aux officiers présents de prendre la parole et chacun s'exprime à tour de rôle.

QUESTIONS AUX OFFICIERS

Les membres du conseil municipal sont invités à adresser leurs questionnements aux officiers.

DIRECTEUR FINANCIER

003.01-21 **COMPTES À PAYER AU 31 DÉCEMBRE 2020**

Il est dûment proposé par : **Denis Beaudin**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Soient adoptés les comptes à payer au 31 décembre 2020, tels que présentés par le directeur financier pour un total de 173 477,36 $.

Le conseil municipal prend acte
de la liste des comptes du journal déboursé déposé par le Trésorier.

004.01-21 **COMPTES À PAYER AU 11 JANVIER 2021**

Il est dûment proposé par : **Lucie Nicolas**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Soient adoptés les comptes à payer au 11 janvier 2021, tels que présentés par le directeur financier pour un total de 20 666,18 $.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

005.01-21 **AUTORISATION DE SIGNATURES — TRANSACTIONS MUNICIPALES 2021**

Il est dûment proposé par : **Valérie Langelier**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le Maire **ou** le maire suppléant **et** le directeur général **ou** le trésorier **ou** la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs aux différentes transactions municipales à intervenir au cours de l'année 2021.

006.01-21 **AUTORISATION DE SIGNATURES — PROJETS 2021**

Il est dûment proposé par : **Gaston Leblanc**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

2021-01-11 QUE : Le Maire **ou** le directeur général **ou** le trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs aux différentes demandes de projets qui seront présentés par la Ville au cours de l'année 2021, étant entendu que les projets présentés devront être approuvés par le conseil municipal.

007.01-21 **BUDGET DISCRÉTIONNAIRE 2021 DES ÉLUS**

ATTENDU qu'il est prévu, au budget municipal 2021, des sommes constituant une enveloppe discrétionnaire allouée à chacun des membres du conseil municipal;

ATTENDU que le montant global de ces enveloppes est fixé à 16 000 $;

ATTENDU que toute dépense provenant de ces enveloppes sera à la discrétion de chacun des membres du conseil municipal et pourra être utilisée soit au soutien bénévole des organismes de la municipalité, en versement en dons ou en commandites, en contribution à quelque activité culturelle ou sportive, ou à toute autre intention jugée pertinente;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : **Léopold Briand**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Tous les membres du conseil municipal s'engagent à respecter les conditions précédemment énoncées et à utiliser à bon escient les sommes déboursées;

QUE : La présente résolution soit rétroactive au 1er janvier 2021;

QUE : Le trésorier soit autorisé à effectuer les écritures comptables qui s'imposent.

008.01-21 **ADOPTION DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER EN REGARD DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT V-706/09-20 (EMPRUNT 625 000 $ — ACQUISITION IMMEUBLE - CASERNE INCENDIE)**

Il est dûment proposé par : **Christian Moreau**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal accepte le certificat du déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter en regard du règlement V-706/09-20 décrétant un emprunt au montant de 625 000 $ pour l'acquisition d'un immeuble pour le service de sécurité incendie;

QUE : Ce certificat soit versé aux archives de la Ville.

009.01-21 **TEMPÊTE DU 1ER ET DU 2 DÉCEMBRE 2020 — DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

CONSIDÉRANT que le débordement de la rivière Grande-Rivière a nécessité un arrêt temporaire de l'usine de filtration, des interventions spécifiques d'entretien et une production d'eau intensive pour éviter une rupture de service d'aqueduc pour l'ensemble des usagers de la Ville de Grande-Rivière et de la municipalité de Ste-Thérèse-de-Gaspé;

2021-01-11 **CONSIDÉRANT** que l'émissaire en mer de la station de pompage Watt a subi des dommages considérables lors de la tempête du 1er et du 2 décembre 2020 et qu'une déclaration à cet effet a été faite au conseiller à la Sécurité civile de la municipalité;

CONSIDÉRANT que des travaux d'urgence devront être entrepris pour réparer cette infrastructure afin d'assurer son bon fonctionnement;

CONSIDÉRANT que, le 4 décembre 2020, une inspection de l'infrastructure a été réalisée par une firme d'ingénierie et qu'une estimation des coûts de réparation devrait être déposée au courant des prochains jours;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du décret 403-2019 du Gouvernement du Québec, une aide financière peut être accordée à une municipalité par le Ministère de la Sécurité publique pour couvrir, en partie, les coûts reliés à ce type de sinistre dans les trois mois suivant l'évènement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est dûment proposé par : **Gaston Leblanc**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le directeur général soit mandaté à déposer une réclamation *au Programme d'Indemnisation et d'Aide financière lors de Sinistres réels ou imminents* du Ministère de la Sécurité Publique du Québec.

010.01-21 **STATION DE POMPAGE WATT — ESTIMATION DES RÉPARATIONS D'URGENCE — MANDAT**

CONSIDÉRANT que l'émissaire en mer de la station de pompage Watt a subi des dommages considérables lors de la tempête du 1er et du 2 décembre 2020 et qu'une déclaration à cet effet a été faite au conseiller à la Sécurité civile de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le directeur général juge que des travaux d'urgence devraient être entrepris pour réparer cette infrastructure afin de rétablir le bon fonctionnement de cette station de pompage;

CONSIDÉRANT qu'une inspection de l'infrastructure par une firme d'ingénierie est nécessaire pour confirmer l'urgence d'intervenir et évaluer adéquatement les coûts des réparations;

EN CONSÉQUENCE,

Il est dûment proposé par : **Denis Beaudin**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal mandate la firme d'ingénierie Tetra Tech QI inc. à inspecter l'émissaire en mer de la station de pompage Watt et à estimer les coûts pour des travaux de réparation d'urgence à l'infrastructure endommagée lors de la tempête du 1er et du 2 décembre 2020.

2021-01-11

011.01-21 OAA ESPOIR CÂLIN — BAIL DE LOCATION ET PROTOCOLE D'ENTENTE POUR L'UTILISATION DU BÂTIMENT DU 500 GRANDE ALLÉE OUEST

Il est dûment proposé par : **Valérie Langelier**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal mandate son directeur général à rédiger une entente concernant l'utilisation du bâtiment situé au 500 Grande Allée Ouest ainsi que le bail de location entre OAA Espoir câlin et la Ville de Grande-Rivière.

012.01-21 MTQ — PERMISSION DE VOIRIE

ATTENDU que la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie du ministère des Transports, pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

ATTENDU que la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU que la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis émis par le ministère des Transports;

ATTENDU que la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

ATTENDU que la Municipalité s'engage également à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : **Christian Moreau**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : La Municipalité demande au ministère des Transports de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2021, et qu'elle autorise le directeur général ou le directeur des travaux publics à signer les permis.

013.01-21 OMH DE GRANDE-RIVIÈRE — APPROBATION DU BUDGET 2021 EN DATE DU 11 DÉCEMBRE 2020

ATTENDU que la Ville de Grande-Rivière a reçu l'approbation de la Société d'habitation du Québec en date du 11 décembre 2020 du budget 2021 de l'Office municipal d'habitation de Grande-Rivière;

ATTENDU que les montants indiqués sur ce budget sont les suivants :

Revenus : 418 448 $ Dépenses : 1 059 878 $

ATTENDU que le déficit, après capitalisation, se chiffre à 641 430 $;

2021-01-11 **POUR CES RAISONS,**

Il est dûment proposé par : **Denis Beaudin**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal de Grande-Rivière accepte le budget 2021 en date du 11 décembre 2020 de l'Office municipal d'habitation de Grande-Rivière approuvé par la Société d'habitation du Québec et autorise le trésorier à verser la contribution de la Ville selon les modalités établies (10% du déficit prévu).

014.01-21 DEMANDES DE DONS/COMMANDITES

Il est dûment proposé par : **Gaston Leblanc**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal accepte qu'un don de 25 $ soit versé à la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC.

URBANISME

015.01-21 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO U-015/10-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO U-006/03-19 DE LA VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE (OAA Espoir câlin)

CONSIDÉRANT que le conseil peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter des règlements d'urbanisme et les modifier suivant les dispositions de la loi;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'apporter des modifications à son règlement de zonage pour une meilleure administration de celui-ci;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage numéro U-006/03-19 de la Ville de Grande-Rivière est entré en vigueur le 23 avril 2019;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 13 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 13 octobre 2020, le premier projet de règlement numéro U-015/10-20;

CONSIDÉRANT la population a été informée du projet de règlement et qu'elle a eu l'opportunité de s'exprimer pendant la consultation écrite tenue jusqu'au 11 décembre 2020, conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020;

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté, à la séance ordinaire du 14 décembre 2020, le second projet de règlement U-015/10-20;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été reçue afin que le règlement U-015/10-20 soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

POUR CES MOTIFS,

Il est dûment proposé par : **Valérie Langelier**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

2021-01-11 QUE : Le conseil adopte, par la présente, le document intitulé « Règlement numéro U-015/10-20 modifiant le règlement de zonage numéro U-006/03-19 de la Ville de Grande-Rivière », qui se lit comme suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : TITRE

Le présent règlement portera le titre de « Règlement numéro U-015/10-20 modifiant le règlement de zonage numéro U-006/03-19 de la Ville de Grande-Rivière ».

ARTICLE3 : MODIFICATION DE LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

L'annexe 2 intitulée « Grilles des spécifications » qui fait partie intégrante du règlement de zonage numéro U-006/03-19 est modifiée de la façon suivante :

- La grille des spécifications pour la zone Industrielle I-5 est modifiée en ajoutant « fourrière et refuge pour animaux » à usage spécifiquement autorisé de la section : usages particuliers.

Le tout tel qu'apparaissant à l'ANNEXE I, faisant partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 4 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

016.01-21 OPÉRATION DE CAMIONS OU DE REMORQUES DE CUISINE DE RUE (FOOD TRUCK)

ATTENDU que le conseil municipal a mandaté le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) à lui transmettre des recommandations quant à l'opération de camions ou de remorques de cuisine de rue (food truck) sur le territoire de la Ville;

ATTENDU que le CCU a produit un rapport à cet effet et que le conseil en a pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est dûment proposé par : **Lucie Nicolas**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Selon les recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme, le conseil municipal accepte de procéder à la mise en place d'un projet pilote d'une durée d'un an afin d'évaluer les différents éléments et la pertinence de procéder ou non à une éventuelle modification réglementaire;

QU' : Une entente-type concernant les conditions d'opération des véhicules de cuisine de rue soit rédigée par le directeur général;

QUE : Le *Comité Consultatif d'Urbanisme* (CCU) soit désigné comme l'instance de contrôle et de recommandation au Conseil municipal avant toute émission de permis d'opération de véhicules de cuisine de rue sur son territoire.

INFORMATIONS AU CONSEIL ET CORRESPONDANCE

Monsieur le Maire fait part des informations et des correspondances pertinentes.

2021-01-11

Monsieur le maire adresse une mention spéciale à la greffière en remerciement pour les nombreuses années de bons services et de loyauté au sein de la municipalité, et soulignant son départ prochain à la retraite.

TOUR DE TABLE DES CONSEILLERS

Monsieur le maire offre aux conseillers présents de prendre la parole et chacun s'exprime à tour de rôle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire annonce la période de questions mise à la disposition des citoyens.

017.01-21 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par : **Gaston Leblanc**

et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : L'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée.

Le Maire approuve toutes les résolutions contenues dans le présent procès-verbal.

_____ _____

Gino Cyr, Maire Suzanne Chapados, Greffière